



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 2 Juillet 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 09/07/2024
Et
Publication du : 09/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 24/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés avec procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Excusé : M. MAHÉ Bernard

Absente : Mme BALOCHE Nicole

A été nommée secrétaire : Mme MEUNIER Sylvie

2024-047 – APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIATS CULTURELS

Depuis 2021, la ville de Villemandeur porte un projet d'animation culturelle sur son Territoire.

Ce projet vise le développement des droits culturels de tous édicté dans la déclaration de Fribourg.

Dans un souci constant d'économie de moyens et de mutualisation des ressources, la collectivité a noué des partenariats avec l'Agglomération Montargoise et rives du Loing notamment en matière de prêt de matériel.

La ville de Villemandeur et l'Agglomération Montargoise sont également partenaires dans le domaine de la billetterie, permettant à Villemandeur de bénéficier gratuitement des outils de billetterie de l'agglomération et de faire profiter aux mandorais d'un point de vente en Mairie.

Cette convention signée en 2021, arrivera à échéance en décembre 2024, il convient de la renouveler.

Des partenariats similaires ont pu être créés avec la ville de Châlette-sur-Loing et avec l'association des jeunes musicales de France (JMF).

Ces nouveaux partenariats, permettant également de déployer le projet culturel mandorais, offre la possibilité de bénéficier des ressources et complémentarité de projet avec l'association des jeunes musicales de France, ainsi qu'avec la salle de spectacle du hangar de Châlette-sur-Loing.

Ces conventions portent principalement sur le prêt réciproque d'équipements utiles aux manifestations.

Dans ce contexte, après avis favorable de la Commission Évènementiel,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agglomération Montargoise et rives du Loing,
2. D'autoriser madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association des jeunes musicales de France,
3. D'autoriser madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville de Châlette-sur-Loing.

Adopté à la Majorité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2024



Le Secrétaire de Séance,



Sylvie MEUNIER

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 09/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>